

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

Ouverture de la séance par le Maire, Thierry BÉGUÉ, à 20H00, clôture à 22H00.

**Présents :** Bart RAYMAEKERS, Thierry BÉGUÉ, Christine SURJIS, Géraldine SOS, Ignatius STEINMANN

**Absents :** Alexandre CHERRIER, Anna MOREAU

Compte- rendu : Ignatius STEINMANN

## ORDRE DU JOUR

### 1 )Affouage 2024 :

\* **Les tarifs** proposés sont ceux qui ont été déterminés en commission d'affouage :

-Prix de départ : 75 €/stère.

-Intéressement : diminution de 7€/stère de bois par jour de participation, intéressement maximum atteint après 6 jours de travail, soit 42 €. Prix dans ce cas : 33 €/stère.

- En cas de non-participation à l'affouage par des personnes aptes physiquement et âgées de moins de 75 ans, majoration du prix de départ de 14 €/stère, donc 89 €/ stère. C'est une mesure de solidarité envers les personnes âgées ou handicapées, mais aussi envers ceux qui effectuent le travail, qui permet de maintenir des prix accessibles.

***Délibération, puis, adoption à l'unanimité des présents de la tarification présentée ci-dessus.***

\***Rôle d'affouage** : présentation de la liste de bénéficiaires de l'affouage 2024 (désormais affiché à la Mairie).

***Délibération, puis, adoption à l'unanimité des présents du rôle d'affouage.***

\***Coupe 2024** : l'ONF peut marquer du bois pour 100m3 dans la parcelle forestière 7p.

Report de coupes éventuelles dans d'autres parcelles difficilement accessibles.

***Délibération, puis adoption à l'unanimité des présents de cette coupe dans la parcelle 7p et report des autres coupes.***

**2)Eau potable** : Des fuites sur le réseau d'eau potable ont nécessité des travaux en urgence pour un montant de 28 000€.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à rechercher un maximum de subventions pour faire face à cette dépense imprévue.

***Délibération, puis, approbation à l'unanimité des présents de cette demande de financement.***

**3) Protection incendie :** Un plan ambitieux avait été proposé aux autorités afin de mieux protéger les Nohédois contre le risque d'incendie, ceci pour un coût de 300 000€. Ce plan a été refusé dans sa forme originale pour des raisons financières. La somme accordée ne permettra que de faire face au plus urgent (80% de subvention sur un coût de 32 000€). Il est donc proposé de :

- **procéder à l'installation de deux citernes souples d'incendie de 30 m3.** L'une au Rec de l'Hoste afin de pouvoir injecter cette eau dans le réseau «canal » en cas d'incendie et lorsque le débit de la rivière est insuffisant. L'autre en dessous de la station d'épuration afin de protéger les maisons situées plus bas.

- **l'installation de 2 barrières** afin de limiter la circulation de véhicules à moteur, Cami del Riberal. L'emplacement exact ne pourra être retenu qu'après concertation avec la Commune de Conat. Rappelons qu'environ 90 % des incendies sont imputables à l'homme et se déclarent souvent le long de routes ou pistes ouvertes à toute circulation.

***Délibération, puis, adoption à l'unanimité des présents de ce plan de lutte contre l'incendie.***

-**Réfection de l'ancien château d'eau et amélioration de la prise d'eau en rivière :** cette réserve d'eau de 80 m3 pourrait grandement contribuer à la sécurisation incendie du village sous réserve notamment que son alimentation soit sécurisée par l'amélioration de la prise d'eau. Tout en continuant la recherche de subventions Monsieur le Maire propose que la Commune finance ces travaux sur son propre budget pour une somme de respectivement 4350 € et 2600 €, soit 6950 € HT.

***Délibération, puis, adoption à l'unanimité des présents pour engager cette dépense en cas d'absence de subvention extérieure.***

**4) Loyer pêche :** Le Conseil actuel n'a jamais eu de contact officiel avec la Fédération. Il est proposé de provoquer une rencontre à la rentrée afin d'évaluer les attentes des uns et des autres.

En attendant il est proposé de vérifier auprès de la Trésorerie que les loyers sont bien payés d'une part et de reconduire le loyer actuel de 380 € d'autre part.

***Délibération, puis, validation à l'unanimité des présents de la reconduction du loyer à 380 €.***

**5) Bail de la chasse :** lecture du bail suivi d'une discussion autour de deux points à modifier (indexation des loyers, présence de grands prédateurs).

***Délibération, puis, validation à l'unanimité des présents du bail modifié.***

***Délibération, puis, adoption à l'unanimité des présents du loyer annuel à 4600€.***

**6) Décisions modificatives :** - Suite à une erreur d'imputation sur le budget de l'eau le percepteur demande d'apporter la modification nécessaire en passant la somme de 99 000€ du budget fonctionnement au budget investissement.

***Délibération, puis, adoption à l'unanimité des présents de cette modification budgétaire.***

-Les dispositions liées à la vente de la Maison de la Réserve prévoient deux paiements, l'un en 2023, l'autre en 2024. Le percepteur demande de modifier la présentation du budget pour en tenir compte.

***Délibération, puis, adoption à l'unanimité des présents de cette modification budgétaire.***

**7) SPANC :** Ce syndicat change l'adresse du siège social. Afin de pouvoir agir, notamment au niveau judiciaire, les adhérents doivent approuver ce changement d'adresse.

***Délibération, puis, validation par le Conseil à l'unanimité des présents du changement d'adresse.***

En aparté le Conseil a été questionné sur la nécessité de faire vidanger les fosses tous les 4 ans. Après une nouvelle vérification auprès du SPANC **il s'avère qu'aucune périodicité n'est fixée règlementairement.** En effet, le remplissage des cuves est lié à l'utilisation (nombre de personnes, utilisation permanente ou non, etc.). C'est seulement lorsque le niveau de boues est trop important qu'il faut faire appel à un service spécialisé.

**8) Appel à projet :** Plusieurs personnes ont suggéré la mise en place d'une épicerie de village avec notamment des produits locaux.

D'autres ont évoqué la création d'un lieu de rencontre autour de la couture, le tricot ou autre par exemple.

En l'état le Conseil ne pourra statuer. Il s'avère nécessaire que les porteurs de projet affinent ces idées, et notamment : pour qui ? avec qui ? financement ? moyens à mettre en œuvre ? Etc..

**9) Questions diverses :**

- **Permanences élections législatives :** un tableau sera diffusé avec les personnes responsables par créneau horaire de 2h00.

- **le 14 juillet** tombera un dimanche cette année. Afin de permettre au plus grand nombre de participer au **concert celui-ci sera programmé le samedi soir 13 juillet. Le buffet est prévu pour le 14 juillet à midi.** A voir si l'on accepte la proposition de repas de Cal Guillem ou si les bénévoles prennent le relais.

-**Organisation et fonctionnement de la bibliothèque :** Il existe des gros lecteurs au village. Serait-il intéressant de favoriser des rencontres dans le cadre d'un groupe de lecture ou autre ? Si oui, quel fonctionnement ? Faut-il intégrer le fonds documentaire de la Réserve dans le même lieu que la bibliothèque municipale ? Afin de prendre en compte les idées, les besoins, les disponibilités des uns et des autres il semble important de réunir les personnes intéressées dans le cadre d'une commission de travail en septembre.

- **Eboulements :** au lieu d'un financement prévu à 80% HT pour l'élaboration d'une stratégie de gestion du risque de chutes de blocs on nous annonce désormais seulement 30% HT, soit 5800€.

D'autres villages, plus importants en nombre d'habitants étant prioritaires... Le restant à charge, soit 13060€, n'est pas compatible avec le budget communal. Aussi, Monsieur le Maire souhaite que le Conseil rejette cette proposition.

***A l'unanimité des présents le Conseil Municipal rejette la proposition de subvention à 30 %.***

**-Chats errants** : Christine SURJIS, Adjointe au Maire, en tant que référente, s'est chargée de repérer les chats errants, notamment au centre du village, et de faire appel aux services compétents afin de faire procéder à leur stérilisation.

4/4